

Rapport public Parcoursup session 2024

CFPPA de Brie Comte Robert - Certificat de Spécialisation Agricole - Arboriste-élagueur - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

CFPPA de Brie Comte Robert - Certificat de Spécialisation Agricole - Arboriste-élagueur - en apprentissage (24854)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
CFPPA de Brie Comte Robert - Certificat de Spécialisation Agricole - Arboriste-élagueur - en apprentissage (24854)	Jury par défaut	Tous les candidats	18	26	0

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Notes obtenues dans l'enseignement technique	Moyennes des bulletins scolaires	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail, capacité à l'oral et à l'écrit	Appréciations dans les bulletins	Très important
Savoir-être	Autonomie, implication, curiosité, concentration en cours, assiduité et ponctualité	Appréciations dans les bulletins	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation, intérêt pour la formation, cohérence du projet	Lettre de motivation et entretien individuel	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive	Éléments fournis	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Non renseigné.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

1/ Toutes les candidatures sont examinées par le responsable de formation et le coordonnateur de la formation

2/ Tous les candidats sont invités (par mail) à une information collective, suivi d'un entretien de positionnement, un test écrit et de grimpe

C'est le test de grimpe qui valide le recrutement

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nous conseillons aux candidats :

- * d'accompagner leur préférence de formation d'une lettre de motivation et de préciser leur expérience et compétences professionnelles et de stages

- * De bien se renseigner sur les formations pour lesquelles ils portent un intérêt

Signature :

Jean-Marcel BEKRI,
Chef d'établissement de l'établissement CFPPA de
Brie Comte Robert